



DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Théma Alsace Patrimoine

Conseil en Gestion de Patrimoine

Adhérent de l'ANACOFI

SARL au capital de 10 000 €

Immatriculé au RCS de Mulhouse 498 469 204 –

Code NAF/APE : 6622Z

Représenté par Cédric HELLMANN en sa qualité
de Gérant

Siège social : Siège social : 37 rue du Katzenberg
68720 ILLFURTH

Bureau : 10-12 rue de la Taillanderie 68720
TAGOLSHEIM

Téléphone : 06 07 95 23 92

Mail : ch@thalsacepatrimoine.fr

Site internet : www.th-alsacepatrimoine.fr

Vous avez ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé. Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Le cabinet est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 08038921 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr/welcome) au titre des activités réglementées suivantes :

Conseil en Investissements Financiers (CIF)

Conseiller en investissements financiers susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;
Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Intermédiaire en Assurance (IAS) - Courtier en Assurance dans la catégorie "B" (IAS)

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « B » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché.

Niveau 1 de conseil : le courtier propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr>
Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce : CPI 6802 2018 000 024 334 délivrée par la CCI de Alsace Eurométropole

Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Assurance souscrite et Police	RCP n° RD02008196Y accordée par AIG Europe SA Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie	
Garanties	Montant de la garantie par assuré	
	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres et d'une même année d'assurance
Conseil en Investissement financier	150 000 €	150 000 €
Courtage d'assurance	1 564 610 €	2 315 610 €
Transaction immobilière	150 000 €	150 000 €

(*) sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou www.anacofi-cif.fr.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Nous vous communiquons ci-dessous le nom des compagnies et plateformes avec lesquelles nous avons signé une convention de partenariats :

Types de partenaires	Partenaires
Organismes financiers (Sociétés de gestion de portefeuille, etc.)	Eres, France Valley, Primonial REIM, Bacchus conseil, U Wine, Keys REIM, Financière de l'Echiquier, Paref Gestion, Euryale, Intergestion, arkéa Reim, IROKO, Novaxia
<i>Dont partenaire(s) représentant plus de 25% du chiffre d'affaires au titre de l'activité en N-1</i>	<i>Néant</i>
Organismes d'assurance	Suravenir, SwissLife, Oradea, Cardif, Séleucia, Apicil Life, Abeille Vie, ERES, April, Alptis, Swisslife Prévoyance, Metlife, UAF, Spirica, CNP Luxembourg, Nortia
<i>Dont partenaire(s) représentant plus de 25% du chiffre d'affaires au titre de l'activité en N-1</i>	<i>Néant</i>
Partenaires immobiliers	Green City, Spirit, Altarea, Consultimmo, Histoire et Patrimoine, CIR, Zénith

Vous pouvez à tout moment nous demander de vous communiquer le nom des entreprises avec qui nous travaillons.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Théma Alsace Patrimoine ne détient aucune participation directe ou indirecte significative ou égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un prestataire de service d'investissement, d'une entreprise d'investissement partenaire, d'un organisme d'assurance partenaire, d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique partenaire.
- Inversement aucun de ces partenaires ne détient de participation directe ou indirecte, significative ou égale ou supérieure à 10% des droits de vote de Théma Alsace Patrimoine.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU CABINET

Théma Alsace Patrimoine peut être rémunéré sous la forme d'honoraires.

Tarifs et honoraires pratiqués :

- 150 € HT soit 180 € TTC par heure pour l'assistance administrative
- 200 € HT soit 240 € TTC forfaitaire pour la réalisation d'un état patrimonial et des préconisations
- 300 € HT soit 360 € TTC par heure pour les missions d'ingénierie patrimoniale

REMUNERATION - PROFESSIONNEL CIF

Notre cabinet peut être rémunéré par des honoraires au taux horaire indiqué précédemment. Par ailleurs, dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, nous sommes rémunérés par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, nous pouvons conserver les commissions. Dans ce cadre, nous évaluons un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle nous entretenons des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques économiques ou contractuels. Nous nous efforcerons de réaliser les prestations dans le cadre d'une tarification juste, équilibrée et conforme aux prestations réalisées. A chaque étape de formalisation de notre obligation d'information et de conseil, nous communiquerons, à travers les différents supports qui vous seront remis, les informations relatives aux rémunérations perçues.

REMUNERATION - PROFESSIONNEL IAS

Notre cabinet peut être rémunéré par des honoraires au taux horaire indiqué précédemment. Par ailleurs, dans le cas d'un acte d'intermédiation, nous sommes rémunérés par une fraction des frais prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Nous percevons ainsi des rétrocessions sur :

- Les frais de souscription
- Les frais de gestion annuel
- Les frais d'arbitrages

REMUNERATION - PROFESSIONNEL EN IMMOBILIER

Notre cabinet peut être rémunéré par des honoraires au taux horaire indiqué précédemment. Par ailleurs, dans le cas d'un acte d'intermédiation, nous sommes rémunérés par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur.

Par ailleurs, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que Théma Alsace Patrimoine (ainsi que ses éventuels salariés ou mandataires) pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains des partenaires tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATIONS ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Mode de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par mail, courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la société Théma Alsace Patrimoine représentée par Cédric HELLMANN pour le bon déroulement de nos missions de Conseil en Gestion de Patrimoine.

Elles sont conservées pendant toute la relation d'affaire puis pendant 10 ans pour les activités immobilières et 5 ans pour les autres activités à compter de la fin de la relation contractuelle. Elles sont destinées au conseiller, ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant Cédric HELLMANN à l'adresse électronique : ch@thalsacepatrimoine.fr ou à l'adresse postale : 10-12 rue de la Taillanderie 68720 TAGOLSHEIM.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de réclamation, votre conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. En toutes hypothèses, vous pouvez adresser directement toute réclamation :

- Par courrier à l'adresse suivante : 10-12 rue de la Taillanderie 68720 TAGOLSHEIM ;
- Par téléphone : 06 07 95 23 92 ;
- Ou par courriel à : ch@thalsacepatrimoine.fr.

Théma Alsace Patrimoine s'engage, à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix (10) jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux (2) mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Si ces voies de recours internes n'aboutissaient pas aux résultats escomptés ou si vous étiez insatisfait du traitement, vous avez la possibilité de faire appel aux médiateurs suivants :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF M. Rémi BOUCHEZ Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	Pour les activités immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 25 Allée Rose Dieng Kuntz 75019 PARIS Site internet : https://www.anm-conso.com/page-saisine.php

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents. Les Parties conviennent d'appliquer la loi française pour l'exécution des présentes et de leurs suites.

Je soussigné(e) atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à Fait à, le

Signature du Conseiller

HELLMANN Cédric

SARL Thema Alsace Patrimoine
10-12 rue de Taillanderie 68720 Tagolsheim
Tél. 06 07 95 23 92
N°ANACOFI-CIF : E001299
N° Orias : 08038921
RCS Mulhouse 498 469 204

Signature du Client